

Le 28 octobre 2025

## **AUX MEMBRES EN RÈGLES DE IISF**

Chers membres,

Objet: CONVOCATION À LA 21 IÈME AGA DE IISF

Lieu : Vidéoconférence : <u>TEAMS</u>

**Date et Heure :** Dimanche le 16 novembre 2025 à 13h30

Projet de l'ordre du jour : <u>Voir en pièce jointe #02</u>

Tel que prévu aux Règlements de IISF

## 4.3.3 Ordre du jour et avis de convocation

L'ordre du jour est fixé par le CA. Tout autre sujet peut être ajouté à la demande de trois membres au moins, trente (30) jours avant l'assemblée.

L'ordre du jour et l'avis de convocation devront être transmis aux membres au moins quinze (15) jours avant la tenue de l'AGA. L'ordre du jour de l'AGA sera aussi affiché sur le site Web de l'organisme: <a href="https://www.iisf.ca">www.iisf.ca</a>

## 4.3.6 Fondé de pouvoir en cas d'absence à l'assemblée générale annuelle

Le membre qui ne peut assister en personne à l'AGA peut désigner un fondé de pouvoir habile à voter en son nom au moyen d'une procuration.

Le membre qui désire accorder une procuration à un fondé de pouvoir doit faire parvenir au secrétaire général de l'organisme le formulaire de procuration prévu.

Un membre votant, présent à l'AGA, ne peut représenter plus de 2 autres membres en fondé de pouvoir.

Voir pièce jointe #02

Annie White-Gosselin Secrétaire générale IISF